



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES

N°20200120/1.5/7.1 – Séance du 20 janvier 2020

Date de la convocation

14 janvier 2020

Date de l'affichage du compte-rendu sommaire

27 janvier 2020

Nombre de conseillers communautaires

En exercice	Présent(e)s (Titulaires uniquement)	Représenté(e)s	Procurations
64	46	3	10

Le 20 janvier 2020 à 19h00, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Président.

Présent(e)s :

Noël PEREIRA DA CUNHA, Président,

Vice-président(e)s : Jean-Marc ABBADIE, Pascal ARRIBET, Michel AUBRY, Christian BRUZAUD, Laurent GRANDSIMON, Dominique GOSSET, Charles LEGRAND, Gérard MOLINER, Jean-Louis NOGUERE, Geneviève NOGUEZ, Dominique ROUX, Philippe TOULOUZET,

Régis BAUDIFFIER, Henri BERGES, Serge CABAR, Maryse CARRERE (absente à partir du point 1.5), Jean-Philippe CASTAGNEDE, Jean-Pierre CAZAUX, Francis CAZENAVETTE, Jean-Frédéric CHATAIGNÉ, Pascal COLLADO, Francis COSTE, Mathieu CUEL, Xavier DECOMBLE, Thierry DECON, Andrée DULOUT-GLEIZE, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Manuel GUARNE, Bernadette HAURINE, Marie-Luce KOMEZA, Jean-Baptiste LARZABAL, Christine MAURICE, Raymonde NOGUÉ, Gérard OMISOS, Sylvie PARROU, Françoise PAULY, Joël PEDARRIBES, Bernard PELUHET, Martine PRATDESSUS, Annie SAGNES, Marianne SARTHOU, Elodie SONET, Daniel TRESCAZES, André VERGÉ, Sébastien VERGEZ,

Absents représenté(e)s : Jean-Marie DUPONT, représenté par André ARMARY, Stéphanie LACOSTE, représentée par Claude BAT, Jean-Pierre PRAT, représenté par Yves SARRAT, Pierre TRAMONT, représenté par José MACIAS (absent),

Absents excusé(e)s : Guy ABADIE (pouvoir de vote à Xavier DECOMBLE), Dominique BILLOT (pouvoir de vote à Andrée DULOUT-GLEIZE), Gérard CHA (pouvoir de vote à Francis COSTE), Françoise DUPUY (pouvoir de vote à Dominique ROUX), Corinne GALEY (pouvoir de vote à Charles LEGRAND), Eric LESTABLE (pouvoir de vote à Noël PEREIRA DA CUNHA), Jérôme LURIE (pouvoir de vote à Annie SAGNES), Jacques MATA (pouvoir de vote à Sylvie PARROU), Guy LONCA, Xavier MACIAS, René NADAU (pouvoir de vote à Bernadette HAURINE), Gisèle SEINGER, Laurent SOLOMÉ, Patrice VUILLAUME (pouvoir de vote à Laurent GRANDSIMON).

Secrétaire de séance : Jean-Marc ABBADIE



Objet : Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « RPI Arcizans-Avant/Saint-Savin »

Rapporteur : M. Dominique GOSSET, Vice-président en charge des finances

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves,

Vu les délibérations du 20 janvier 2020 par lesquelles le conseil communautaire a adopté les budgets primitifs 2020 du budget principal et du budget annexe « RPI Arcizans-Avant/Saint-Savin »,

Considérant que, pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe «RPI Arcizans-Avant/Saint-Savin », il est nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe,

Il est proposé à l'assemblée d'approuver l'attribution d'une subvention d'équilibre d'un montant de 70 003.71 € vers le budget annexe « RPI Arcizans-Avant/Saint-Savin ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 56 voix pour, 1 voix contre (Gérard OMISOS) et 2 abstentions (J. Frédéric CHATAIGNE et M. Luce KOMEZA) décide de fixer une subvention d'équilibre d'un montant de 70 003.71 € vers le budget annexe « RPI Arcizans-Avant/Saint-Savin ».

Le Président,
Noël PEREIRA DA CUNHA

